

Séminaire de



Aigle, 22.11.2018

# **Future loi sur le CO2: projets de compensation en Suisse**

**Roger Nordmann, Conseiller national**

**Président de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-N)**

Président du Groupe socialiste au Chambres fédérales,

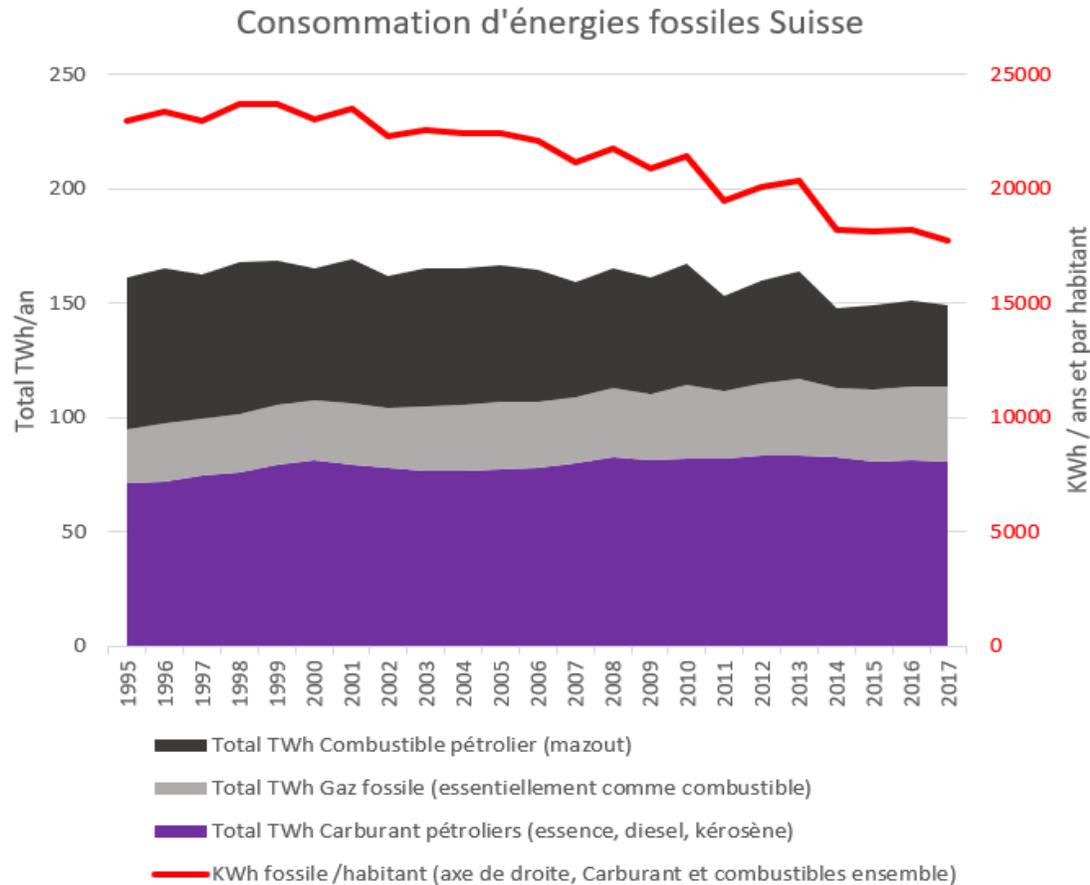
Président de Swissolar

Comité Swiss Cleantech Association

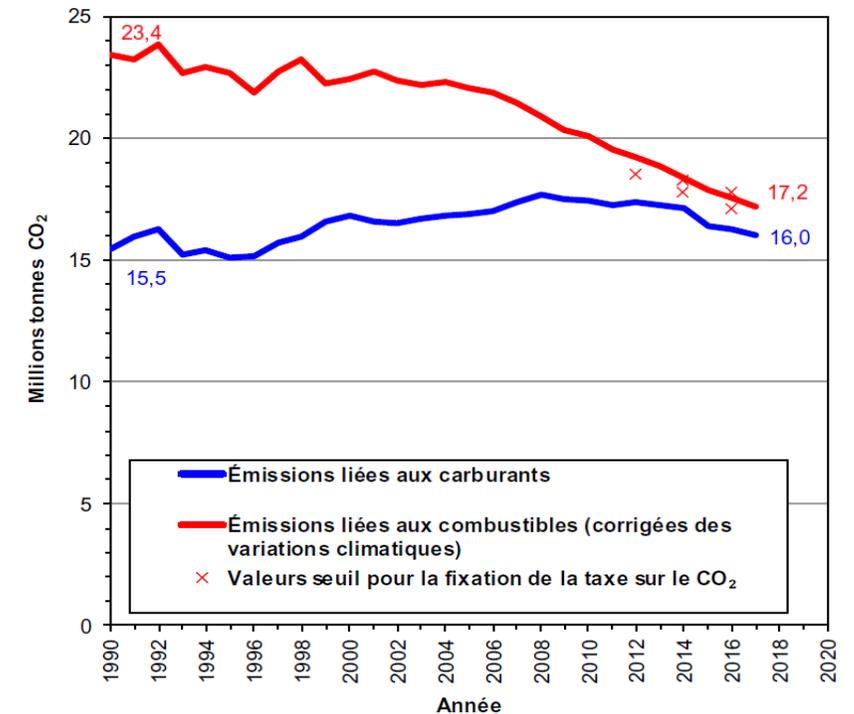
# Plan

1. Etat des lieux énergies fossiles et gaz à effet de serre en Suisse
2. Le concept de la «compensation» 2012-2020
3. La compensation dans période 2021-2030
4. Compensation: grande opportunité pour vous

# 1) Etat des lieux énergies fossiles et gaz à effet de serre



## Emissions de gaz à effets de serre d'origine fossile, hors kérosène



**Figure 2 :** Série temporelle (1990–2017) des émissions de CO<sub>2</sub> énergétiques, en millions de tonnes de CO<sub>2</sub>. En bleu : émissions effectives de CO<sub>2</sub> liées aux carburants. En rouge : émissions de CO<sub>2</sub> liées aux combustibles prises en compte après correction climatique pour déterminer le montant de la taxe sur le CO<sub>2</sub>. Les croix rouges correspondent aux valeurs seuil déterminantes pour la hausse du montant de cette taxe (cf. tableau 1).

## 2) Le concept de la «compensation» 2012-2020

Période actuelle, objectif -20% globalement par rapport à 1990

Essentiellement sur les combustibles, peu de pression sur le transports

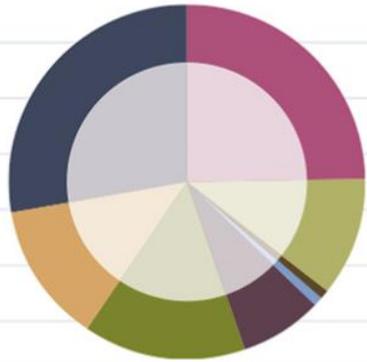
En «contrepartie politique»: les importateurs de carburant doivent financer des projets qui ont pour effet de réduire en Suisse les émissions de CO<sub>2</sub> (y compris des agro-carburants au bilan écologique discutable).

Augmentation progressive de la part à compenser: en 2020, 10% des émissions des carburants (soit 1,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>).

Financement: max 5 Ct/litre, inclus dans le prix à la pompe (effectif: 1,5 ct/litre).

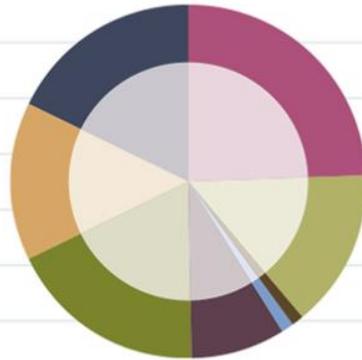
# Les activités de compensation en Suisse de KLIK

**Impact contractuel**  
(en millions de tonnes)



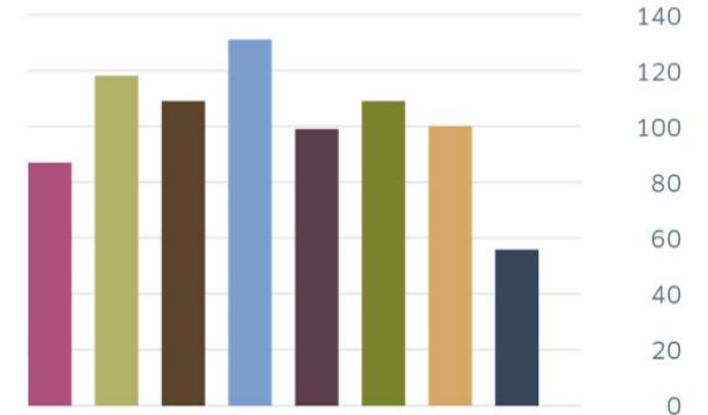
Programmes Transports	2.75
Programmes Entreprises	1.19
Programmes Bâtiments	0.11
Programmes Agriculture	0.08
Nouveaux projets	0.83
Projets centime climatique	1.62
Prestations supplémentaires	1.41
Droits d'émission	3.06
<b>Total</b>	<b>11.05</b>

**Déploiement de moyens contractuel**  
(en millions de francs)



Programmes Transports	239
Programmes Entreprises	141
Programmes Bâtiments	12
Programmes Agriculture	11
Nouveaux projets	82
Projets centime climatique	177
Prestations supplémentaires	141
Droits d'émission	172
<b>Total</b>	<b>969</b>

**Coût par crédit d'émission**  
(fr./t CO<sub>2</sub>)



Programmes Transports	87
Programmes Entreprises	118
Programmes Bâtiments	109
Programmes Agriculture	131
Nouveaux projets	99
Projets centime climatique	109
Prestations supplémentaires	100
Droits d'émission	56
<b>Moyenne</b>	<b>88</b>

### 3. La compensation dans période 2021-2030

Objectif global -50% (dont max 2/5 en achetant des réductions à l'étranger → que -30% en Suisse même).

Donc: passer de -20% en 2020 à -30% en 2030 en Suisse.

-1% par an (contre -2% par 2012-2030).

Toujours peu de pression sur les transports → très important besoin de compensation des émissions des carburants en Suisse et à l'étranger

Compensations	Droit actuel	Selon CF	Selon Commission
En Suisse	10% en 2020 y-compris agro-carb	Min. 15%, dont 5% avec agro-carb.	Min. 20% en 2030 y-compris agro-carb
A l'étranger	Optionnel, pas activé	Max 75%	Max 70%
Supplément à la pompe Ct./ litre	1,5 ct (max légal 5 ct)	Pas de plafond. Environ 6 – 7 ct.	Plafond 8 ct/litre (entièrement nécessaire = 400 M/an)

Attention à ne pas confondre :

«Engagement de réduction permettant de se libérer de la taxe CO2»	«Compensation des carburants»
<p>=mesures rentables à 4 ou 8 ans. <b>Vous les financez vous-même.</b></p> <p>Idem que AENEC aujourd'hui, mais aussi ouvert à toutes les petites entreprises.</p>	<p>Pour réaliser en Suisse des mesures qui ne seraient pas rentables sans ce paiement. <b>Les importateurs de carburants ont l'obligation de compenser leurs émissions et payent à cet effet à des tiers entre 100.- et 200.- fr/ tonne de CO2 économisée (cumul dans la période 2020-2030).</b></p> <p>Forte augmentation quantitative</p>
<p>Vous permet de vous libérer de la taxe CO2</p>	<p>Ceci permet de rentabiliser des actions supplémentaires qui ne sont pas réalisables dans la logique des <b>engagements de réduction.</b></p> <p>Condition: additionnalité</p>

**Go! Ne vous gênez pas!**

## 4) Compensation: grande opportunité pour vous

D'abord, vous vous libérez de la taxe CO2, en vous engageant à réaliser les mesures rentables. Ensuite, dans les mêmes champs d'action, de nouvelles mesures deviennent rentables grâce à l'argent de la compensation:

- Re-engineering Process
- Optimisation des transports
- Electricité, chaleur

(spécialement intéressant si vous les avez déjà étudiées, mais renoncé pour des raisons économiques)

# Mais aussi: nouveaux champs d'investissement

Avec l'argent de la compensation, de nouveaux champs deviennent pertinents:

- Chaleur solaire pour process artisanaux et industriels
- Photovoltaïque (kWh de l'hiver ou remplacement gaz, aussi GRU/PRU).
- E-Mobilité
- Réseaux chaleur/froid
- Stockage saisonnier (dans forage PàC)
- .....

1000 litres de mazout = 2,65 tonnes de CO<sub>2</sub>.

Si la compensation vous apporte Fr 120.-/tonne de CO<sub>2</sub> évitée, **vous touchez Fr 318.- d'aide par 1000 litres de mazout économisés** (en plus de l'économie sur l'achat du mazout). Analogie pour le gaz ou le diesel. Pas négligeable!

# Focus: mobilité électrique

Jusqu'à présent pas possible: effet pervers de la moyenne de flotte.

Si vous achetez une Tesla ou une ZOE, à 0 Gr de CO2 par KM, vous permettez à un autre l'achat d'une Range-Rover (voire 2...). L'effet climatique de l'achat d'une voiture est automatiquement annulé...

La commission a introduit la possibilité d'importer des VHC électriques hors des pools d'émissions → Réelle additionnalité climatique → accès à la compensation.

VHC livraison 8 l diesel / 100 KM, life cycle 300'000 KM

Consommation totale 24'000 litres → 62 Tonnes de CO2.

A Fr 120/to → Fr 7500.- /VHC. Rend l'électrification des VHC d'entreprises intéressant.

Même si seul une partie des tonnes de CO2 sont imputées (investissement supérieur, mais exploitation nettement moins chère).

Conclusion: la compensation est une source de financement intéressante pour réduire davantage vos émissions de CO2

Merci

[www.roger-nordmann.ch](http://www.roger-nordmann.ch)